

SASU AT LAST

37 rue des Dames

75017 PARIS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Comptes arrêtés au : 31/12/2024

En Euros

Certifié conforme
[Signature]

PLACEK ET EPELBAUM

109 Bd de Sébastopol

Tél : 01 40 13 81 00

75002 PARIS

Etats financiers au 31/12/2024

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	31 038	9 934	21 104	16 404	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	19 599		19 599	19 599	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	4 210 742	274 690	3 936 052	2 210 742	
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 244		6 244		
TOTAL (II)	4 267 623	284 624	3 982 999	2 246 745	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	8 821		8 821	682 227
	Autres créances	3 482		3 482	6 875
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				50 042	
DISPONIBILITES	826 535		826 535	1 025 574	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	838 838		838 838	1 764 719
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	5 106 461	284 624	4 821 837	4 011 464	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

6 244

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 452 074	2 973 498
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	450 015	650 076
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		3 913 089	3 634 574
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	787 777	224 730
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 056	2 068
	Dettes fiscales et sociales	100 935	115 424
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	18 979	34 669	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		908 748	376 890
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		4 821 837	4 011 464
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		450 015,07	650 075,93
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		908 748	376 890
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/12/2024

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 821 837** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 012 152** euros et un total **charges** de **562 137** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **450 015** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	9 260					9 260
Matériel de transport	17 078		4 700			21 778
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 338		4 700			31 038
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	19 599					19 599
Autres titres immobilisés	2 210 742		2 000 000			4 210 742
Prêts et autres immobilisations financières			6 244			6 244
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 230 341		2 006 244			4 236 585
TOTAL	2 256 679		2 010 944			4 267 623

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	6 244	6 244	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	8 821	8 821	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 482	3 482	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		18 546	18 546	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	786 843	786 843		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 056	1 056		
	Personnel et comptes rattachés	2 151	2 151		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	841	841		
	Impôts sur les bénéfices	54 710	54 710		
	Taxes sur la valeur ajoutée	43 137	43 137		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	96	96		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	934	934		
	Autres dettes	18 979	18 979		
TOTAL DES DETTES		908 748	908 748		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)			934		

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00

--

AT LAST
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 37, rue des DAMES, 75017 PARIS
823 772 736 RCS PARIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 450 015,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	450 015,07 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 171,50 euros par action	171 500,00 euros
Le solde	278 515,07 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 3 730 589,20 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 171 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

59

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,*
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.*

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Certifié conforme
Le Président

